

ASSEMBLÉE NATIONALE27 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 72

présenté par
M. Mariani, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 16

À la fin de l'alinéa 13 de cet article, substituer au mot :

« économique »,

le mot :

« professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.